

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

A l'Assemblée générale de l'association CRL 10,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRL 10 relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Paris, le 12 février 2024

Le Commissaire aux comptes

SARL ATISSE AUDIT représentée par

Sébastien BACOBP



ANNEXE :

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES
COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 12 février 2024

Le Commissaire aux comptes
SARL ATISSE AUDIT représentée par


Sébastien BACOU



ASSOCIATION CRL 10

Numéro SIRET : 317 426 005 00011

Maison des associations du 10^{ème} arrt
206 Quai de Valmy
75010 Paris

COMPTES ANNUELS

du 01/09/2022 au 31/08/2023



Attestation de Présentation

ATTESTATION

D'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'Association CRL 10 pour l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	3 294 503 Euros
Résultat net comptable	-46 141 Euros

Fait à PARIS
Le 09/02/2024

E. de BOISJOLLY

TOURNOIS & ASSOCIES
Expert-Comptable



Bilan association C.R.L. 10

BILAN ACTIF	2022-2023	2021-2022	Variation
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
Propres à l' association	-	-	-
- Valeur Brute	-	-	-
- Amortissement	-	-	-
- IMMOBILISATIONS NETTES CORPORELLES	97 170	26 685	70 484
Propres à l' association	21 500	26 685	- 5 185
- Valeur Brute	111 581	117 245	- 5 664
- Amortissement	90 081	90 560	- 479
Ville de Paris	75 670	-	75 670
- Valeur Brute	882 558	804 445	78 114
- Amortissement	806 889	804 445	2 444
- AVANCE S/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-
- IMMOBILISATIONS FINANCIERES	531	1 331	- 800
- Valeur Brute	531	1 331	- 800
- Dépréciation	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	97 701	28 016	69 684
- STOCKS	-	-	-
- AVANCES FOURNISSEURS	16 897	6 744	10 153
- CREANCES	303 279	270 162	33 118
- Usagers	544	15 623	- 15 080
- Provisions	-	13 844	13 844
- Autres	302 736	268 383	34 353
- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-
- Prix d'achat	-	-	-
- Dépréciation	-	-	-
-COMPTES A TERME -COMPTES S/ LIVRET - LIVRET A	2 736 562	2 371 619	364 943
- DISPONIBILITES	88 555	84 215	4 340
- COMPTES DE REGULARISATION	51 508	52 990	- 1 482
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 196 802	2 785 730	411 072
TOTAL ACTIF	3 294 503	2 813 746	480 756



Bilan association C.R.L. 10

BILAN PASSIF	2022-2023	2021-2022	Variation
- FONDS PROPRES			
- Fonds de Dotation	532 420	584 100	- 51 680
- Fonds de Réserves Spéciales			-
- Report à Nouveau			-
- Résultat de l' Exercice	- 46 141	- 51 680	5 539
TOTAL (I)	486 279	532 420	- 46 141
- Subventions d ' Investissement Nettes (II)	19 722	13 953	5 769
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	597 255	597 255	-
- RETRAITES REPARTITION DSP (IV)	125 824	36 473	89 351
- DETTES			
- Dettes Financières (1)	-	-	-
- Avances des Usagers	1 425 903	1 170 015	255 888
- Fournisseurs & Comptes Rattachés	169 877	119 559	50 318
- Dettes Fiscales et Sociales	434 638	328 837	105 801
- Autres Dettes	11 799		11 799
TOTAL (V)	2 042 218	1 618 411	423 806
- COMPTES DE REGULARISATION (VI)	23 205	15 234	7 971
TOTAL PASSIF (I + II + III +IV + V+VI)	3 294 503	2 813 746	480 756

(1) Dont Découverts Bancaires



CRL 10 STRUCTURE GLOBALE - RESULTAT SAISON 2022 - 2023

NATURE	
Participation Ville de Paris	2 503 954
Fonctionnement	2 477 690
Compensation tarifaire (positive ou négative)	
TAP	26 264
Autre versement VP (transaction, ...)	
Subventions diverses et autres participations (hors VP) :	242 706
- Union Européenne (INJEP, CUCS, ...)	
- Etat (CAF, FONJEP, etc)	118 993
- Région (aides pour l'emploi, CUI etc)	44 380
- Autres (à préciser)	79 333
TOTAL DE L'AIDE PUBLIQUE (A)	2 746 660
Recettes de fonctionnement	
	217 942
- Locations de salle	24 506
- Droits d'adhésions - Cotisations Membres	26 904
- Recettes - participation frais local associatif et DSP	49 348
- Autres produits (Mécénat, distributeurs, ...)	40 504
- Reprises de subventions	
- Reprises de provisions	64 678
- Transfert de charges	12 002
Dépenses de fonctionnement	
	3 242 664
- Redevance d'Occupation	36 000
- Achats	87 627
- Charges externes	803 637
- Impôts et taxes directs	15 895
- Personnel (Salaires et charges yc taxes sur salaires et médecine du travail)	2 132 175
- Autres charges	16 119
- Dotations aux amortissements	5 840
- Dotations aux provisions	145 371
- Frais transversaux (gestion de plusieurs centres)	
RESULTAT DU FONCTIONNEMENT (B)	-3 024 722
Recettes d'activités courantes	
	2 004 019
Dépenses d'activités courantes	
	1 476 261
- Achats	30 148
- Charges externes (animateurs sur factures)	552 185
- Impôts et taxes (yc redevances TV et Sacem)	
- Personnel (Salaires et charges yc taxes sur salaires)	890 902
- Autres charges	
- Dotations aux amortissements	3 026
- Dotations aux provisions	
RESULTAT DES ACTIVITES COURANTES (1)	527 758



CRL 10 STRUCTURE GLOBALE - RESULTAT SAISON 2022-2023

Recettes d'activités jeunes	21 681
Dépenses d'activités jeunes et TAP	146 307
- Achats	30 177
- Charges externes (animateurs sur factures)	21 680
- Impôts et taxes (yc redevances TV et Sacem)	
- Personnel (Salaires et charges yc taxes sur salaires)	66 837
- TAP	509
- TAP Personnel	25 755
- Autres charges	0
- Dotations aux amortissements	1 349
- Dotations aux provisions	
RESULTAT DES ACTIVITES JEUNES et ARE (2)	-124 626
Recettes des activités d'insertion	9 859
Dépenses des activités d'insertion	100 540
RESULTAT DES ACTIVITÉS D'INSERTION (3)	-90 681
Recettes d'activités de proximité et conv et act spectacles	17 989
Dépenses d'activités de proximité et conv et act spectacles	137 855
RESULTAT D'ACTIVITES de PROXIMITE ET ACT SPECTACLES (4)	-119 866
Recettes autres stages hors jeunes	43 493
Dépenses autres stages hors jeunes	45 350
RESULTAT DES AUTRES STAGES HORS JEUNES (5)	-1 857
RESULTAT D'ACTIVITES ET ANIMAT° (1+2+3+4+5)=C	190 728
RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B+C) =D	-87 334
Produits financiers	49 942
Charges financières	0
RESULTAT FINANCIER (5)	49 942
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	8 749
RESULTAT EXCEPTIONNEL (6)	-8 749
Total des produits	5 111 585
Total des charges	5 157 726
RESULTAT NET (D+5+6)	-46 141



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/08/2023

Sommaire

1. INFORMATIONS GENERALES

- 1.1 IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION
- 1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE
- 1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2. REGLES GENERALES

- 2.1 CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES
- 2.2 CHANGEMENTS DE METHODES, D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION
- 2.3 INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 3.2 DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
- 3.3 CREANCES
- 3.4 DETTES
- 3.5 TRAITEMENT DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT
- 3.6 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
- 3.7 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 4.1 DETAIL DES CREANCES ET DES PRODUITS A RECEVOIR
- 4.2 DETAIL DES DETTES ET DES CHARGES A PAYER
- 4.3 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
- 4.4 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS
- 4.5 INFORMATIONS DIVERSES



1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Identification de l'Association

Le Club Recherche et Loisirs (CRL 10) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. L'association gère quatre centres d'animations du 10ème arrondissement de Paris qui répond à une politique d'animation culturelle et sociale, et s'inscrit entièrement dans le cadre d'une mission de service public.

Les 4 centres d'animation sont :

Espace Château-Landon

31, rue du Château-Landon - 75010 Paris

Centre d'animation Grange aux Belles

55, rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris

Espace Jemmapes

116, quai de Jemmapes - 75010 Paris

Centre d'animation Jean Verdier

11, rue de Lancry - 75010 Paris



L'association a pour vocation :

- ▶ de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, notamment dans les principes de l'Education Populaire, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire,
- ▶ d'organiser et de promouvoir dans un but pédagogique, social et culturel des activités répondant aux besoins des populations,
- ▶ d'assurer la gestion des locaux ou établissements socio-éducatifs, existants ou à créer dont l'administration lui a été confiée ou pourrait lui être confiée.

Activités :

Les centres gérés en délégation de service public par l'association CRL10, proposent plus d'une centaine d'activités de loisirs, culturelles et sportives ouvertes à partir de 3 ans.

Des conseils et un accompagnement pour les projets des jeunes : création d'association, aide au montage de projets, Paris Jeunes Talents, Paris Vacances, et Paris Jeunes Aventure...,

Un programme spécifique pour : des stages pour petits et grands durant les vacances scolaires pour découvrir une activité ou approfondir une discipline,

Des spectacles et des concerts pour les enfants et pour tous les publics,

Des activités sportives en accès libre sur le terrain de sport de la Grange aux Belles et au gymnase Château-Landon,

De l'aide aux devoirs ou l'apprentissage du Français comme Langue Etrangère avec les associations et organismes spécialisés,

Des salles de réunion, de répétition, de conférence, des espaces d'exposition, 4 salles de spectacle.

AQUATIQUES



- ▶ Aquagym
- ▶ Aquajeux
- ▶ Ballet aquatique
- ▶ Bébés nageurs
- ▶ Mouvement aquatique et...

ARTS DU SPECTACLE



- ▶ Acrobatie au sol - Enfants...
- ▶ Acrobatie au sol et aérien...
- ▶ ATELIER CLOWN ADULT...
- ▶ Atelier spectacle ado
- ▶ Cirque - Enfants/ados

ARTS PLASTIQUES



- ▶ Bande Dessinée - Enfants/...
- ▶ Couture
- ▶ Dessin Peinture - Adulte
- ▶ Dessin Peinture - enfants
- ▶ Les Z'architectes

DANSE



- ▶ Atelier danse
- ▶ Barre au sol
- ▶ Bollywood
- ▶ Danse Africaine
- ▶ Danse afro jazz

GYM ET RELAXATION



- ▶ Crossfit
- ▶ Gymnastique aux agrès
- ▶ Gymnastique douce, entr...
- ▶ Gymnastique du tout-petit
- ▶ Massage Traditionnel Thaï

Autres missions sociales :

Organisation d'évènements culturels tels que :

- La scène du canal

Projections, expositions, concerts, débats animés par un intervenant spécialisé, en partenariat avec la bibliothèque / discothèque Rock Lancry :

- Le printemps des rues
- Les Jeudis Jazz de Jemmapes
- Festival En Scène
- Sorties culturelles pour les familles



1.2 Faits marquants de l'exercice

Un avis de contrôle URSSAF a été reçu le 11/05/2023 concernant un contrôle de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement à compter du 01/01/2020.

Ce contrôle n'a pas donné lieu à la date de l'arrêté des comptes à la réception d'une lettre d'observations.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Fermeture du centre de CHATEAU LANDON à partir du 06/07/2024 pour une durée minimale de 2 saisons. La fermeture résulte des travaux de la piscine de Château Landon, attenante au centre.

2. REGLES GENERALES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2023, dont le total est de 3 294 503 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -46 141 euros avant affectation il se décompose :

- Résultat de la DSP : - 70 861 €
- Association : 24 720 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023. Cet exercice est le premier de la nouvelle convention de délégation de service public, dite DSP, signée en 2022 et conclue pour une durée de 5 ans du 01/09/2012 au 31/08/2027. Cette DPS a été établie d'après les recettes des quotients familiaux (QF) réels.



2.1 Conventions Générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association Club 10^{ème} est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères caractérisant sa taille (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

2.2 Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Suite à la crise sanitaire, la Ville de Paris a appliqué la clause de l'article 21 de la convention de délégation de service public.

Les activités ayant été suspendues pour une période supérieure à 1 mois, la Ville de Paris a examiné sa participation financière au regard des dispositifs exceptionnels mis en place par le gouvernement.

Le montant (l'indu) suit la même règle de calcul de l'indu de 2019-2020 (pour 321 615 €) par la Ville de Paris : il s'élève sur l'exercice 2020-2021 à 262 327,00 € et a été provisionné. Suite aux instructions de la Ville de Paris, ces indus des saisons 2019-2020 et 2020-2021 n'étant pas appelés, le montant des indus reste ainsi en provision.

Sur l'exercice ont été comptabilisés sur l'association, une quote-part de la masse salariale et des subventions sur adulte relais, et des produits de la LUDOMOUV.

2.3 Informations à caractère fiscal

L'association s'est toujours considérée comme exonérée de l'impôt sur les sociétés compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées. Par contre elle reste redevable à la TVA sur les activités du secteur taxable, à savoir :

- Locations de salles
- Locations de salles de spectacles
- Billetterie



3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et la dépréciation des actifs :

Elles sont conformes aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Absence d'immobilisations décomposables :

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues :

Les immobilisations acquises au cours des DSP sont amorties à compter de leur date d'acquisition jusqu'au terme de celles-ci.

Pour les immobilisations acquises avant les DSP, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté, conformément au Plan comptable. Les immobilisations devenues obsolètes sont régulièrement mises au rebut compte tenu de la politique d'utilisation maximale et des durées d'amortissements retenues.



Etat des immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute immob. à fin exercice
		Acquisitions, virements poste	Par cession ou mise HS	
Immobilisations DSP	785 167	87 212	9 098	863 280
Immobilisations ARE	19 278			19 278
Installations techniques, matériel et outillages industriels	26 887	0	1 947	24 940
Autres installations, agencements, aménagements	79 296	0	3 717	75 578
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 062	0	0	11 062
TOTAL	117 245	0	5 664	111 581
TOTAL GENERAL	921 690	87 212	14 762	994 140

Etat des amortissements	Cumul au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumul fin exercice
Immobilisations DSP	785 167	10 835	8 391	787 611
Immobilisations ARE	19 278			19 278
Installations techniques, matériel et outillages industriels	24 842	0	1 947	22 895
Autres installations, agencements, aménagements	54 655	0	3 717	50 938
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 062	0	0	11 062
TOTAL	90 560	0	5 664	84 896
TOTAL GENERAL	895 005	10 835	14 055	891 785

Immobilisation en-cours : Néant au 31/08/2023



3.2 Dépréciations inscrites au bilan

Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions	Fin exercice
Espace Jemmapes - SACEM	3 313			3 313
Prud'homme	10 000	0		10 000
Provision Indus Ville de Paris	583 942			583 942
TOTAL	597 255	0	0	597 255

3.3 Créances

Principalement, on relève :

Le poste « Autres Créances » : Il regroupe notamment les subventions restant à recevoir au 31/08/2023.

ACTIF - AUTRES CREANCES

Rubriques et Postes	Total
Subvention Ville de Paris Solde Fonctionnement	236 376
Dac - Voix sur Berges	7 000
Autres subventions à recevoir	32 817
Caf Ludomouv	3 258
Comptes d'origines sociaux	
Acompte au personnel	2 366
Uniforination - Remboursement formation	18 345
RTT	802
Comptes d'origines Fiscaux	
TVA - Sur Factures Non Parvenues / et s/ Avoir à établir	79
Divers	
Remboursement Sinistre Assurance	1 694
TOTAL AUTRES	66 360
TOTAL	302 736



3.4 Dettes

Principalement, on relève :

Le poste « Dettes fiscales et sociales » - Il s'agit principalement des cotisations sociales des deux derniers mois non encore réglées au 31 août, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

DETTES FISCALES ET SOCIALES - AUTRES DETTES

Rubriques et Postes	2022-2023 Total structure
Comptes d'origines sociales	
Comité Entreprise	2 698
Congés Payés	71 780
13 ^e mois	65 309
Urssaf	76 263
Mutuelle AON	12 211
Médéric - Retraite	23 471
Agrr Prévoyance	4 090
Autres Charges A payer	99 094
Indemnité Journalière	108
Comptes d'origines Fiscales	
Saisie sur salaires	115
1% Logement	15 036
Uniformation	7 892
Prélèvement à la source	8 586
Taxes sur les Salaires	1 857
TVA A PAYER	29
Autres impots directs	6 747
Divers :	
Redevance Ville de Paris DSP	36 000
CAF Iudomouv à reverser	2 641
CAF Indu CLAS	711
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	434 638



3.5 Traitement des conventions de financement

Les subventions d'exploitation :
Elles sont comprises dans les produits de l'association.

Les subventions de fonctionnement :
Elles sont accordées pour plusieurs exercices et sont réparties en fonction des périodes définies dans la convention. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

3.6 Contributions volontaires

L'association pour mener ses actions peut être aidée de bénévoles.
Ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'ayant pas été valorisées sur l'ensemble des biens et services, elles n'ont pas été comptabilisées et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

	Saison 2022-2023
Nbr d'heures bénévolat	2 398
<i>- dont heures administrateur</i>	<i>- 300 heures</i>
Valorisation du bénévolat	32 676
<i>- non administrateur</i>	25 176 €
<i>- administrateur</i>	7 500 €



3.7 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le montant des indemnités de fin de carrière est estimé à 484 k€
Cette évaluation a été déterminée en fonction de la date probable d'un départ volontaire des salariés à l'âge normal de la retraite, soit 64 ans et de leur ancienneté dans l'entreprise.

Les paramètres retenus sont les suivants :

☞ Ancienneté du salarié à la date de son départ à la retraite : le droit à l'indemnité étant exprimé généralement en mois de salaire ;

- ☞ Taux d'actualisation ; 1,7 %
- ☞ Turn Over : 5%
- ☞ Progression des salaires : 2%
- ☞ Taux de charges sociales patronales :
 - * 50 % pour les salaires < à 2 500 € brut
 - * 63 % pour les salaires > à 2 500 € brut

Engagements reçus : NEANT

Effectif de l'IFFC :

- ☐ Effectif moyen au 31-08-2023 = 62,8 salariés équivalents temps pleins

Rappel : au 31/08/2022 l'effectif moyen s'élevait à 63.12 salariés

4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
CREANCES	
Subventions à recevoir	279 451
Autres créances	19 146
Avoir à recevoir	504
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	23 106
TOTAL	322 207



4.2 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	74 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 038
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir)	
TOTAL	317 102

4.3 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	51 508	23 205
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	51 508	23 205

4.4 Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Sur opération de gestion	178	0
Sur exercices antérieurs	7 864	0
Sur opérations en capital	707	0
TOTAL	8 749	0



4.5 Informations diverses.

Pour la saison 2022-2023 l'association décompte au 31/08/2023 :

- 6 677 Usagers
- 7 223 Inscriptions

- 3 363 familles adhérentes



BILAN CONSOLIDE ASSOCIATION CRL 10
DSP ET ASSOCIATION
2022-2023

BILAN ACTIF	2022-2023	2021-2022	Variation
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
Propres à l' association	0	0	0
- Valeur Brute	0	0	0
- Amortissement	0	0	0
- IMMOBILISATIONS NETTES CORPORELLES	97 170	26 685	70 484
Propres à l' association	21 500	26 685	-5 185
- Valeur Brute	111 581	117 245	-5 664
- Amortissement	90 081	90 560	-479
Ville de Paris	75 670	0	75 670
- Valeur Brute	882 558	804 445	78 114
- Amortissement	806 889	804 445	2 444
- AVANCE S/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0
- IMMOBILISATIONS FINANCIERES	531	1 331	-800
- Valeur Brute	531	1 331	-800
- Dépréciation	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	97 701	28 016	69 684

- STOCKS		0	0
- AVANCES FOURNISSEURS	16 897	6 744	10 153
- CREANCES	303 279	270 162	33 118
- Usagers	544	15 623	-15 080
- Provisions	0	-13 844	13 844
- Autres	302 736	268 383	34 353
- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0	0
- Prix d'achat		0	0
- Dépréciation		0	0
-COMPTES A TERME -COMPTES S/ LIVRET - LIVRET A	2 736 562	2 371 619	364 943
- DISPONIBILITES	88 555	84 215	4 340
- COMPTES DE REGULARISATION	51 508	52 990	-1 482
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 196 802	2 785 730	411 072

TOTAL ACTIF	3 294 503	2 813 746	480 756
--------------------	------------------	------------------	----------------



**BILAN CONSOLIDE ASSOCIATION CRL 10
DSP ET ASSOCIATION
2022-2023**

BILAN PASSIF	2022-2023	2021-2022	Variation
- FONDS PROPRES			
- Fonds de Dotation	532 420	584 100	-51 680
- Fonds de Réserves Spéciales			0
- Report à Nouveau			0
- Résultat de l' Exercice	-46 141	-51 680	5 539
TOTAL (I)	486 279	532 420	-46 141
- Subventions d ' Investissement Nettes (II)	19 722	13 953	5 769
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	597 255	597 255	0
- RETRAITES REPARTITION DSP (IV)	125 824	36 473	89 351
- DETTES			
- Dettes Financières (1)	0	0	0
- Avances des Usagers	1 425 903	1 170 015	255 888
- Fournisseurs & Comptes Rattachés	169 878	119 559	50 319
- Dettes Fiscales et Sociales	434 638	328 837	105 801
- Autres Dettes	11 799		11 799
TOTAL (V)	2 042 218	1 618 411	423 807
- COMPTES DE REGULARISATION (VI)	23 205	15 234	7 971
TOTAL PASSIF (I + II + III +IV + V+VI)	3 294 503	2 813 746	480 757

(1) Dont Découverts Bancaires



	Colonne 1 RESULTAT 2022-2023	Colonne 2 RESULTAT 2021-2022	=(1-2) Variation
NATURE			
Participation Ville de Paris			
Fonctionnement	2 503 954	2 223 563	280 391
Compensation tarifaire (positive ou négative)	2 477 690	2 195 609	282 081
TAP			0
Autre versement VP (transaction, ...)	26 264	27 954	-1 690
Subventions diverses et autres participations (hors VP) :			0
- Union Européenne (INJEP, CUCS, ...)	242 706	343 745	-101 039
- Etat (CAF, FONJEP, etc)			0
- Région (aides pour l'emploi, CUI etc)	118 993	177 039	-58 046
- Autres (à préciser)	44 380	124 138	-79 758
	79 333	42 568	36 765
TOTAL DE L'AIDE PUBLIQUE (A)	2 746 660	2 567 308	179 352
Recettes de fonctionnement	217 942	211 524	6 418
- Locations de salle	24 506	32 178	-7 672
- Droits d'adhésions - Cotisations Membres	26 904	22 872	4 032
- Recettes - participation frais local associatif et DSP	49 348	14 363	34 985
- Autres produits (Mécénat, distributeurs, ...)	40 504	56 456	-15 952
- Reprises de subventions			0
- Reprises de provisions	64 678	48 546	16 132
- Transfert de charges	12 002	37 109	-25 107
Dépenses de fonctionnement	3 242 664	3 013 708	228 956
- Redevance d'Occupation	36 000	2 000	34 000
- Achats	87 627	115 039	-27 412
- Charges externes	803 637	680 336	123 301
- Impôts et taxes directs	15 895	8 797	7 098
- Personnel (Salaires et charges yc taxes sur salaires et médecine du travail)	2 132 175	2 018 180	113 995
- Autres charges	16 119	4 263	11 856
- Dotations aux amortissements	5 840	161 249	-155 409
- Dotations aux provisions	145 371	23 844	121 527
- Frais transversaux (gestion de plusieurs centres)			0
RESULTAT DU FONCTIONNEMENT (B)	-3 024 722	-2 802 184	-222 538
Recettes d'activités courantes	2 004 019	1 682 028	321 991
Dépenses d'activités courantes	1 476 261	1 321 927	154 334
- Achats	30 148	22 351	7 797
- Charges externes (animateurs sur factures)	552 185	410 166	142 019
- Impôts et taxes (yc redevances TV et Sacem)			0
- Personnel (Salaires et charges yc taxes sur salaires)	890 902	881 621	9 281
- Autres charges			0
- Dotations aux amortissements	3 026	7 789	-4 763
- Dotations aux provisions			0
RESULTAT DES ACTIVITES COURANTES (1)	527 758	360 101	167 657
Recettes d'activités jeunes	21 681	17 169	4 512
Dépenses d'activités jeunes et TAP	146 307	217 309	-71 002
- Achats	30 177	28 452	1 725
- Charges externes (animateurs sur factures)	21 680	40 332	-18 652
- Impôts et taxes (yc redevances TV et Sacem)			0
- Personnel (Salaires et charges yc taxes sur salaires)	66 837	60 648	6 189
- TAP	509	14 298	-13 789
- TAP Personnel	25 755	13 656	12 099
- Autres charges	0		0
- Dotations aux amortissements	1 349	59 923	-58 574
- Dotations aux provisions			0
RESULTAT DES ACTIVITES JEUNES et ARE (2)	-124 626	-200 140	75 514
Recettes des activités d'insertion	9 859	5 981	3 878
Dépenses des activités d'insertion	100 540	173 926	-73 386
RESULTAT DES ACTIVITES D'INSERTION (3)	-90 681	-167 945	77 264
Recettes d'activités de proximité et conv et act spectacles	17 989	11 464	6 525
Dépenses d'activités de proximité et conv et act spectacles	137 855	84 717	53 138
RESULTAT D'ACTIVITES de PROXIMITE ET ACT SPECTACLES (4)	-119 866	-73 253	-46 613
Recettes autres stages hors jeunes	43 493	28 765	14 728
Dépenses autres stages hors jeunes	45 350	36 980	8 370
RESULTAT DES AUTRES STAGES HORS JEUNES (5)	-1 857	-8 215	6 358
RESULTAT D'ACTIVITES ET ANIMAT* (1+2+3+4+5)=C	190 728	-89 452	280 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B+C) =D	-87 334	-324 328	236 994
Produits financiers	49 942	2 909	47 033
Charges financières	0	0	0
RESULTAT FINANCIER (5)	49 942	2 909	47 033
Produits exceptionnels		273 311	-273 311
Charges exceptionnelles	8 749	3 572	5 177
RESULTAT EXCEPTIONNEL (6)	-8 749	269 739	-278 488
Total des produits	5 111 585	4 800 459	311 126
Total des charges	5 157 726	4 852 139	305 587
RESULTAT NET (D+5+6)	-46 141	-51 680	5 539
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	32 676	29 501	-6 380
Prestations en nature		0	0
Dons en nature		0	0
Total des produits	32 676	29 501	-6 380
Secours en nature		0	0
Mise à disposition gratuite		0	0
Personnel bénévole	32 676	29 501	-6 380
Total des charges	32 676	29 501	-6 380



